

Participez au stage de proximité
le jeudi 21 décembre
de 14h à 17h30
au lycée Coubertin de Calais

Questions d'actualité

En collège : réforme "assouplie", vraiment ?

En lycée : que devient APB, quelles menaces sur le bac et les enseignements ?

Report de la revalorisation PPCR : quelles conséquences ?

Quelles sont nos obligations et nos droits ?

- Nouvelle évaluation des personnels : qu'est-ce qui change ?
- Quelles sont les réunions obligatoires ?
- Si un collègue est absent, peut-on m'imposer de le remplacer ?
- L'administration peut-elle imposer des devoirs communs, un mode d'évaluation des élèves ?
- Le professeur principal doit-il faire les heures de vie de classe ?
- Dois-je signer une lettre de mission pour que l'on m'attribue une IMP ? Etc.

Comment mieux s'organiser collectivement et se défendre dans son établissement ?

Face à la volonté de l'Administration de donner un pouvoir accru des chefs d'établissements (« l'autonomie »), et à l'augmentation de la charge de travail, il nous paraît nécessaire de faire le point ensemble sur les textes, et de proposer des modalités concrètes de résistance.

Comment s'inscrire ?

La demande de stage de formation syndicale doit être adressée au recteur et déposée un mois à l'avance auprès de l'administration de ton établissement (modèle ci-contre). L'absence de réponse du rectorat vaut accord. Il s'agit d'un droit, les cours ne doivent donc pas être rattrapés. Il suffit ensuite de s'inscrire en ligne dans la rubrique « stage syndicaux » sur lille.snes.edu, ou de nous informer par téléphone ou par mail de ta participation.



MODELE DE DEMANDE individuelle De CONGE POUR FORMATION SYNDICALE

à déposer auprès du chef d'établissement au moins trente jours avant le début du stage

Nom - Prénom :

date :

Grade et Fonction :

Établissement :

À Monsieur le Recteur

Sous couvert de M (1)

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé le pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera

Il est organisé par la section académique du SNES (FSU) sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S. (Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les enseignements de Second degré - SNES), organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au J.O.R.F. du 6 janvier 2000).

A..... Le.....

Signature.

(1) Nom et qualité du chef d'établissement ; cette demande doit être transmise par la voie hiérarchique